

# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

## Catalogue des prestations du distributeur RCCEM proposées aux clients et fournisseurs d'électricité

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1.0	01/10/2007	Prise en compte de la Décision du 19 juillet 2007 approuvant la proposition tarifaire relative aux prestations annexes à l'utilisation des réseaux publics d'électricité (publié au J.O du 3 août 2007)	
2.0	01/09/2009	Prise en compte de la Décision du 7 août 2009 fixant la date d'entrée en vigueur des tarifs des prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics d'électricité (publié au J.O du 15 août 2009)	Version 1.0

### Préambule

Ce catalogue constitue l'offre du GRD RCCEM aux fournisseurs d'électricité et aux clients finaux en matière de prestations. Il s'applique à l'ensemble du marché, que les clients aient fait valoir ou non leur éligibilité.

Le catalogue est modifié en tant que de besoin, notamment pour prendre en compte les besoins des acteurs du marché ainsi que les évolutions techniques ou réglementaires. Ces modifications seront portées sur la version du catalogue figurant sur le site internet de la RCCEM <http://www.rccem.fr>.

Les prestations peuvent être demandées directement par le client final disposant d'un CARD (contrat d'accès au réseau de distribution) ou par le fournisseur pour le compte du client, dans le cas du contrat unique. Certaines peuvent également être demandées par un tiers, ou par le client final en contrat unique: cette précision est alors apportée dans les fiches correspondantes.



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

## *Les différentes familles de prestations*

Ce catalogue distingue :

- les prestations de base couvertes par le barème d'acheminement,
- les prestations facturées à l'acte selon un barème basé sur les coûts engagés,
- les prestations facturées sur devis : il s'agit des prestations qui ne peuvent être standardisées. Les demandes effectuées en dehors du catalogue font également l'objet de devis.

Une option « express » est proposée sur certaines prestations : elle est accessible en fonction des disponibilités des équipes techniques locales.

Des frais sont appliqués par le GRD RCCEM dans les cas suivants :

- annulation tardive d'intervention (moins de 2 jours avant la date programmée) : « frais de dédit »,
- intervention non réalisée du fait du fournisseur ou du client final : « déplacement vain ».

Les prestations sont normalement réalisées les jours ouvrés ( lundi au vendredi hors jours fériés) et durant les heures ouvrées entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 17 heures. A titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, des interventions peuvent être programmées en dehors des heures ouvrées : elles donnent lieu à des majorations de prix reflétant les surcoûts de main d'œuvre engagés.

*Note : Le catalogue ne traite pas des prestations de redevances de location ou d'entretien de comptage dont les barèmes sont définis dans les textes réglementaires en vigueur ( Décision tarifaire du 23 septembre 2005).*

## *Les principes de facturation*

Les principes de facturation et d'évolution des niveaux de prix sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte réglementaire ou législatif, ou suite à la demande du régulateur.

L'option « express », proposée sur certaines prestations, fait l'objet d'une facturation qui s'ajoute au prix de la prestation, selon le tableau des autres frais.

Des majorations reflétant les surcoûts de main d'œuvre seront applicables pour les interventions le week-end ou hors heures ouvrées.

### **Les prestations de base**

Elles ne font pas l'objet d'une facturation à l'acte. Leur coût est pris en compte dans le tarif d'utilisation des réseaux de distribution.

### **Les prestations facturées à l'acte**

Il s'agit de prestations les plus fréquentes qui ont pu faire l'objet d'une normalisation. Le prix est basé sur des coûts moyens perçus.

Les prix indiqués :

- sont exprimés « hors taxes » et concernent les interventions réalisées en heures ouvrées.
- ne comprennent pas les prix des matériels lorsque ces derniers doivent être fournis par le



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

demandeur.

## **Les prestations sur devis**

Les devis sont construits sur la base :

- des coûts standard de main d'œuvre, fonction de la qualification des intervenants,
- des prix figurant dans un canevas technique pour les opérations standards,
- des coûts réels pour les autres cas

## ***Les canaux de facturation***

Les prestations présentées dans le catalogue sont habituellement imputées sur la facture d'acheminement adressée au fournisseur. Toutefois, dans certains cas mentionnés au catalogue, ces services pourront être facturés directement au client final ou au tiers qui effectue la demande (ex : fournisseur pour une demande ne concernant pas le périmètre de ses points de livraison, collectivité locale ...).

## ***Les canaux d'accès***

Les canaux d'accès pour exprimer les demandes de service sont précisés dans les fiches correspondantes du catalogue.

## ***Les standards de réalisation***

Les standards de réalisation indiqués correspondent aux délais d'intervention constatés actuellement, exprimés en jours ouvrés (sauf mention contraire).

## ***Structure des fiches***

Chaque fiche présente les données suivantes :

**-N° de la fiche**

**-Titre de la fiche et famille d'appartenance**

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : interventions de même nature, regroupement au sein d'un même processus qualité, ...

**-Cible** : précise si le service s'adresse au fournisseur et / ou au client final, voire à des tiers, ainsi que les segments de clientèle concernés.

C1 = clients CARD ( HTA)

C2 = clients HTA en courbe de charge et contrat unique

C3 = clients HTA profilés en contrat unique

C4 = clients BT > 36 kVA

C5 = clients BT ≤ 36 kVA



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

## **- La description**

Elle définit le service et précise dans les grandes lignes les actes associés.

## **- Les prestations élémentaires comprises**

Ce paragraphe définit le périmètre du service.

## **- La facturation**

Ce paragraphe énonce les principes de facturation, avec ses variantes possibles. Il est ici précisé si le service est couvert par le tarif d'utilisation du réseau public de distribution (TURPE) ou s'il est facturé, au forfait ou sur devis. La facturation des services est réalisée sur la facture d'acheminement du fournisseur auquel le point de livraison est rattaché, sauf mention contraire (cas de facturation directe au client ou à un tiers mandaté par le client).

## **- Standards de réalisation**

Ce paragraphe énonce le délai sous lequel le service est rendu.

Sauf mention contraire, les standards sont indiqués en jours ouvrés.

Certaines prestations offrent la possibilité d'une version « express » optionnelle et payante : celle-ci est proposée en fonction des disponibilités des équipes techniques

## **- Prix**

Les tarifs fixés sont exprimés en euros hors toutes taxes et correspondent à des interventions réalisées en jours et heures ouvrés.

Les prix des matériels ne sont pas toujours compris, notamment dans le cas où c'est au demandeur de fournir ce matériel. Le cas échéant, cela est précisé sur la fiche.

Les options express s'ajoutent au prix de la prestation concernée.

## **-Clauses restrictives**

Sont précisées ici les éventuelles conditions restrictives du service.

## **-Canaux d'accès et de facturation**

Indiquent par quel moyen le client et/ou le fournisseur peuvent demander la prestation.

## **-Références contractuelles et réglementaires**

Ce paragraphe mentionne les réglementations et lois encadrant le service, et, le cas échéant, les paragraphes concernés des contrats CARD et GRD RCCEM-Fournisseur.

## ***Indexation des tarifs***

Soit M le mois anniversaire de la date d'entrée en vigueur des présentes règles tarifaires

Chaque année N à compter de l'année 2010, les tarifs des prestations annexes visées par les présentes règles tarifaires sont ajustés mécaniquement le 1<sup>er</sup> jour du mois M, du pourcentage suivant :

$$Z_{\text{indice N}} = \text{IPCH}_{\text{indice N}}$$

$Z_{\text{indice N}}$  : pourcentage d'évolution des tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois M de l'année N par rapport à ceux en vigueur le mois précédent.

$\text{IPCH}_{\text{indice N}}$  : pourcentage d'évolution entre la valeur moyenne de l'indice mensuel des prix à la



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

consommation harmonisé-France sur les 12 derniers mois connus deux mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs et la valeur moyenne du même indice sur les 12 mois précédents, tel que publié par l'INSEE ( identifiant : 000671193).

Les tarifs ainsi calculés sont arrondis au centime d'euro le plus proche (ou, pour les tarifs annuels, à la valeur divisible par 12 la plus proche).

## Tableau de synthèse des services proposés

Famille	Prestations (Fiche associée)
Mise en service/ Résiliation	Première mise en service <b>Fiche 100</b>
	Mise en service sur installation existante <b>Fiche 120</b>
	Mise en service ou rétablissement dans la journée (BT < ou = 36 KVA) <b>Fiche 125</b>
	Mise sous tension pour essais des installations électriques (HTA, BT) <b>Fiche 127</b>
	Changement de fournisseur <b>Fiche 130</b>
	Changement de responsable d'équilibre <b>Fiche 135</b>
	Résiliation sans suppression du raccordement <b>Fiche 140</b>
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA et BT > 36 KVA) <b>Fiche 160</b>
	Modification de puissance souscrite (HTA et BT > 36 KVA) <b>Fiche 170</b>
	Modification de comptage sur réducteurs <b>Fiche 175</b>
	Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite (BT < ou = 36 KVA) <b>Fiche 180</b>
	Modification de comptage à lecture directe <b>Fiche 185</b>
Conseils relatifs au contrat d'acheminement	Fourniture d'enregistrements de puissance <b>Fiche 190</b>
Intervention pour impayés	Interventions pour impayé ou manquement contractuel (HTA et BT > 36 KVA) <b>Fiche 200</b>
	Interventions pour impayé ou manquement contractuel (BT < ou = 36 KVA) <b>Fiche 205</b>
	Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA et BT > 36 KVA) <b>Fiche 210</b>
	Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT < ou = 36 KVA) <b>Fiche 215</b>
Transmission de données de relève	Transmission hebdomadaire de courbes de mesure <b>Fiche 300</b>

	Relevé Spécial	<b>Fiche 360</b>
	Relevé de courbes de mesure par GSM	<b>Fiche 370</b>
	Transmission de l'historique de courbe de mesure	<b>Fiche 380</b>
	Transmission de l'historique d'index	<b>Fiche 385</b>
Vérification d'appareils	Intervention pour permettre la vérification des protections et/ou des protections de découplage par un tiers agréé	<b>Fiche 400</b>
	Vérification métrologique du compteur	<b>Fiche 420</b>
	Vérification de la chaîne de mesure HTA	<b>Fiche 425</b>
	Vérification visuelle du compteur (BT < ou = 36 KVA)	<b>Fiche 430</b>
	Séparation de réseaux	<b>Fiche 460</b>
Engagements qualité de fourniture	Bilans qualité de fourniture HTA	<b>Fiche 600</b>
Modifications d'ouvrages	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif autre que le dispositif de comptage ou le branchement	<b>Fiche 870</b>
	Suppression du raccordement	<b>Fiche 880</b>
	Remplacement du compteur	<b>Fiche 885</b>
	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau téléphonique commuté	<b>Fiche 895</b>
Autres prestations	Modification des codes d'accès au compteur	<b>Fiche 900</b>
	Activation de la sortie « télé-information client »	<b>Fiche 910</b>
	Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion	<b>Fiche 920</b>
	Intervention de courte durée	<b>Fiche 930</b>
	Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux	<b>Fiche 940</b>

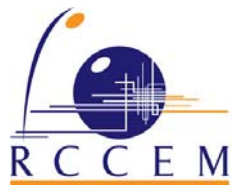
## Prestations proposées en fonction des segments

		C1	C2	C3	C4	C5
Mise en service/résiliation	Première mise en service <b>Fiche 100</b>	100A	100A	100A	100 A	100 B
	Mise en service sur installation existante <b>Fiche 120</b>	120A	120A	120A	120A	120B
	Mise en service ou rétablissement dans la journée ( BT < ou = 36 KVA) <b>Fiche 125</b>					125
	Mise sous tension pour essais des installations électriques ( HTA, BT) <b>Fiche 127</b>	127	127	127	127	127
	Changement de fournisseur <b>Fiche 130</b>	130	130	130	130	130
	Changement de responsable d'équilibre <b>Fiche 135</b>	135	135	135	135	135
	Résiliation sans suppression du raccordement <b>Fiche 140</b>	140A	140A	140A	140A	140B
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement (HTA et BT > 36 KVA) <b>Fiche 160</b>	160	160	160	160	
	Modification de puissance souscrite ( HTA et BT > 36 KVA) <b>Fiche 170</b>	170	170	170	170	
	Modification de comptage sur réducteurs <b>Fiche 175</b>	175	175	175	175	
	Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite (BT < ou = 36 KVA) <b>Fiche 180</b>					180
	Modification de comptage à lecture directe <b>Fiche 185</b>					185
Conseils relatifs au contrat d'acheminement	Fourniture d'enregistrements de puissance <b>Fiche 190</b>			190	190	



Intervention pour impayés	Intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA et BT > 36 KVA) <b>Fiche 200</b>	200	200	200	200	
	Intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT < ou = 36 KVA) <b>Fiche 205</b>					205
	Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (HTA et BT > 36 KVA) <b>Fiche 210</b>	210	210	210	210	
	Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel (BT < ou = 36 KVA) <b>Fiche 215</b>					215
Transmission de données de relève	Transmission hebdomadaire de courbes de mesure <b>Fiche 300</b>	300	300			
	Transmission mensuelle des index et puissances atteintes (C2-C4) <b>Fiche 320</b>		320	320	320	
	Relève et transmission d'index (C5) <b>Fiche 340</b>					340
	Relevé spécial <b>Fiche 360</b>	360	360	360	360	360
	Relevé de courbes de mesure par GSM <b>Fiche 370</b>	370	370	370	370	370
	Transmission de l'historique de courbe de mesure <b>Fiche 380</b>	380	380			
	Transmission de l'historique d'index <b>Fiche 385</b>			385	385	385
Vérification d'appareils	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et/ou des protections de découplage par un tiers agréé <b>Fiche 400</b>	400	400	400		
	Vérification métrologique du compteur <b>Fiche 420</b>	420	420	420	420	420

	Vérification de la chaîne de mesure HTA <b>Fiche 425</b>	425	425	425		
	Vérification visuelle du compteur (BT < ou = 36 KVA) <b>Fiche 430</b>					430
	Séparation de réseaux <b>Fiche 460</b>	460A	460A	460A	460 B	460 B
Engagements qualité de fourniture	Bilans qualité de Fourniture HTA <b>Fiche 600</b>	600	600	600		
Modifications d'ouvrages	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le branchement <b>Fiche 870</b>	870	870	870	870	870
	Suppression du raccordement <b>Fiche 880</b>	880	880	880	880	880
	Remplacement du compteur <b>Fiche 885</b>	885	885	885	885	885
	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau téléphonique commuté <b>Fiche 895</b>	895	895	895	895	895
Autres prestations	Modification des codes d'accès <b>Fiche 900</b>	900	900	900	900	
	Activation de la sortie « télé-information client » <b>Fiche 910</b>	910	910	910	910	910
	Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion <b>Fiche 920</b>	920	920	920	920	920
	Intervention de courte durée <b>Fiche 930</b>	930	930	930	930	930
	Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux <b>Fiche 940</b>	940	940	940	940	940



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 100 A

Première mise en service	MES/RESIL
--------------------------	-----------

## CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C4

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite aux travaux de raccordement, le client (C1) ou le fournisseur (C2-C4) demande la mise en service de la nouvelle installation.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise sous tension d'un nouveau point de connexion</li> <li>-Programmation du (des) compteur(s)</li> <li>-Relevé des index</li> <li>- Rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre)</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">145.47 €</p>						
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours Express : 5 jours</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité du poste, ou de l'attestation Consuel. Le client final devra en outre avoir réglé la totalité du montant des travaux.</p>						
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2-C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail						



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

## Fiche 100 B

Première mise en service	MES/RESIL
--------------------------	-----------

### CIBLE : Fournisseurs C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite aux travaux de raccordement, le fournisseur demande la mise en service de la nouvelle installation.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>-Mise sous tension d'un nouveau point de connexion          -Programmation du (des) compteur(s)          -Relevé des index          - Rattachement du point de connexion au périmètre du fournisseur (et/ou du responsable d'équilibre)</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>37.62 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours          Express : 5 jours</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité délivrée par le Consuel.          Le client final devra en outre avoir réglé la totalité du montant des travaux.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>tél, courrier, fax, e-mail, portail</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F</p>



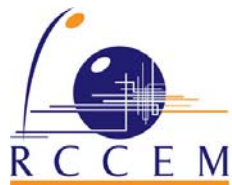
# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 120 A

Mise en service sur installation existante	MES/RESIL
---	-----------

## CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2à C4

<p><b>Description</b></p> <p>Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), le distributeur assure la mise en service dans le respect des dispositions contractuelles.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation existante.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression du cadenas d'exploitation placé sur le disjoncteur principal.</li> <li>- Rétablissement suite coupure, sans changement d'appareil</li> <li>- Modification des codes d'accès</li> <li>- Vérification du bon fonctionnement</li> <li>- Vérification des scellés de l'installation</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> <p>Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille "Prestations liées à une modification contractuelle" (fiches 160A et 170A et B)</p>	<p><b>Prix</b></p> <p>93.10 €</p>						
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Standard 1 : 5 jours</p> <p>(hors pose ou changement d'appareil. En cas de pose ou de changement d'appareil, les standards applicables sont ceux indiqués dans les fiches 160 et 170).</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p> <p>Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité du poste ou de l'attestation Consuel en cas de rénovation complète de son installation</p>						
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2-C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tél, courrier, fax, e-mail	C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>Contrat CARD          Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	Tél, courrier, fax, e-mail						
C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail						



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

## Fiche 120 B

Mise en service sur installation existante	MES/RESIL
---	-----------

### CIBLE : Fournisseurs C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite à la demande du fournisseur, le distributeur assure la mise en service.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation existante.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le rattachement contractuel du point de livraison au périmètre du fournisseur</li> <li>- un déplacement sur site lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage limitée, avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- rétablissement de l'alimentation du point de livraison ou suppression de la limitation de la puissance maximale de soutirage du point de livraison.</li> <li>- vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur ou du disjoncteur</li> <li>- vérification de la présence des scellés de l'installation</li> <li>- relevé du ou des index du compteur</li> </ul> </li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p><b>Consommateurs</b>  21.08 € en version standard  49.58 € en version express</p> <p>Si le fournisseur souscrit une mise en service en version express et que le délai effectif de réalisation excède deux jours ouvrés, la prestation est facturée 21.08 €</p> <p><b>Producteurs</b>  37.62 € en version standard</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Le délai maximum de réalisation est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en version standard : 5 jours ouvrés</li> <li>- en version express : 2 jours ouvrés</li> </ul>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Il appartient au client, en cas de rénovation complète de son installation, de disposer d'une attestation de conformité délivrée par le Consuel. Celle-ci est exigible par le distributeur avant de procéder à la mise en service</p>



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

<u>Canaux d'accès à la prestation</u>	<u>Références contractuelles</u>
tél, courrier, fax, e-mail, portail	Contrat GRD-F



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 125

Mise en service ou rétablissement dans la journée	MES/RESIL
---	-----------

## CIBLE : Fournisseurs C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Pour les points de connexion en BT &lt; ou = 36 KVA, la prestation consiste en le rétablissement ou la mise en service dans la journée. Cette prestation comprend également le relevé des index.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>- mise en service ou rétablissement  - relevé du ou des index du compteur</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>98.53 €</p> <p>Prestation non facturée si la demande résulte d'une erreur du gestionnaire du réseau de distribution</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>L'intervention doit être réalisée dans la journée</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Ce tarif ne peut être majoré si la prestation est réalisée en dehors des jours ou heures ouvrés.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>tél, courrier, fax, e-mail, portail</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F</p>



**Fiche 127**

Mise sous tension pour essais des installations électriques	MES/RESIL
---	-----------

**CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5 non résidentiels**

<p><b>Description</b></p> <p>Pour les points de connexion en HTA, BT &gt; 36 KVA et BT &lt; ou = 36 KVA non résidentiels, la prestation consiste en la mise sous tension provisoire pour essais des installations électriques de l'utilisateur.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise sous tension</li> <li>- mise hors tension</li> </ul>	<p><b>Prix</b></p> <p><u>C1 à C4</u>  Mise sous tension : 550.16 €  Mise hors tension : 300.16 €</p> <p><u>C5 non résidentiels</u>  Mise sous tension : 142.28 €  Mise hors tension : 77.62 €</p>
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p> <p>La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation de l'installation concernée et sa durée maximale est définie par le GRD.  Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validée par le Consuel ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion concerné est mis hors tension par le GRD</p>
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <p>tél, courrier, fax, e-mail, portail</p>	<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>Contrat GRD-F  Contrat CARD</p>



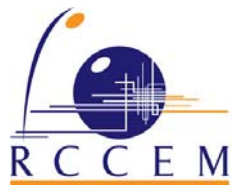
# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 130

Changement de fournisseur	MES/RESIL
---------------------------	-----------

## CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C5

<p><b><u>Description :</u></b></p> <p>Le distributeur rattache le PDL (Point de Livraison) au périmètre du fournisseur dans le respect des dispositions contractuelles.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base  <input type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>								
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>- production d'un relevé (ou télérelevé)  - le déplacement éventuel pour la modification des codes d'accès  Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille « Prestations liées à une modification contractuelle » (fiches 160, 170, 180).  Le fournisseur qui souhaite un relevé spécial peut consulter la fiche 360.</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Non facturé</p>								
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Pour les C1 à C4, le changement de fournisseur est réalisé au 1<sup>er</sup> du mois M+1 si la demande est formulée jusqu'au 10 du mois M, sinon au 1<sup>er</sup> du mois M+2.  Pour les C5, le changement de fournisseur est réalisé soit au 1<sup>er</sup> du mois M+1 si la demande est formulée jusqu'au 10 du mois M, sinon au 1<sup>er</sup> du mois M+2, soit au fil de l'eau ( entre 21 jours et 42 jours calendaires) pour les GRD qui le proposent.</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>								
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>Tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2-C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tél, courrier, fax, e-mail	C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail	C5	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD  Contrat GRD-F</p>
	Accès								
C1	Tél, courrier, fax, e-mail								
C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail								
C5	tél, courrier, fax, e-mail, portail								



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 135

Changement de responsable d'équilibre	MES/RESIL
--	-----------

## CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C5

<p><b>Description :</b></p> <p>Le distributeur rattache le PDL (Point de Livraison) au périmètre du responsable d'équilibre dans le respect des dispositions contractuelles.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base  <input type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>								
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p>	<p><b>Prix</b></p> <p>Non facturé</p>								
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Délai fixé par les règles prises en application de l'article 15-II de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p>								
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>Tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2-C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tél, courrier, fax, e-mail	C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail	C5	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>Contrat CARD            Contrat GRD-F</p>
	Accès								
C1	Tél, courrier, fax, e-mail								
C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail								
C5	tél, courrier, fax, e-mail, portail								



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 140 A

Résiliation sans suppression du raccordement	MES/RESIL
---	-----------

## CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C4

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), le distributeur assure la résiliation.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>- sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur (et/ou) du responsable d'équilibre  - le cas échéant, résiliation du contrat d'accès conclu directement par l'utilisateur  - le cas échéant, déplacement sur site avec le relevé des index</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>110.56 €</p>						
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard 1 : (sans dépose compteur)  5 jours</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>						
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2-C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD  Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail						



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 140 B

<b>Résiliation</b> sans suppression du raccordement	<b>MES/RESIL</b>
--	------------------

## CIBLE : Fournisseurs C5

<p><b>Description</b></p> <p>Suite à la demande du fournisseur, le distributeur assure la résiliation.</p> <p>Le déplacement pour suspendre l'alimentation est systématique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- pour les clients professionnels (sauf dans le cas où la demande de mise en service du successeur est réalisée préalablement à la demande de résiliation)</li><li>- lorsque la résiliation est demandée à l'initiative du fournisseur.</li></ul> <p>Pour les clients résidentiels, l'alimentation est susceptible d'être interrompue à tout moment à partir de la date de résiliation ( comprise).</p>	<p><b>Facturation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> De base</li><li><input type="checkbox"/> Payant (forfait)</li><li><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</li></ul>				
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <p>La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la sortie contractuelle du point de livraison du périmètre du fournisseur</li><li>- si nécessaire, un déplacement avec :</li><li>- suspension de la fourniture du point de livraison</li><li>- et/ou relevé du ou des index du compteur</li></ul> <p>Cette prestation ne comprend pas le relevé spécial à la demande du fournisseur (se reporter à la fiche 360 pour cette prestation).</p>	<p><b>Prix</b></p> <p>Pour les consommateurs, cette prestation ne fait l'objet d'aucune facturation, son prix étant inclus dans le tarif de la prestation de mise en service sur installation existante (fiche 120 B)</p> <p>Pour les producteurs                      29.51 €</p>				
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Résiliation à l'initiative du client : le délai maximum de réalisation est de 5 jours ouvrés.</p> <p>Lorsque la résiliation est réalisée à l'initiative du fournisseur, le standard est le 1<sup>er</sup> du mois suivant l'expiration du délai de 30 jours suivant la notification du distributeur.</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p>				
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <table border="1"><tr><td></td><td>Accès</td></tr><tr><td>C5</td><td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td></tr></table>		Accès	C5	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C5	tél, courrier, fax, e-mail, portail				



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 160

Modification de formule tarifaire d'acheminement	Prestations liées à une modification contractuelle
---	--

**CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C4**

<p><b>Description</b></p> <p>Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), et en veillant à l'application des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de version tarifaire. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Cette prestation est réalisée au 1<sup>er</sup> du mois M+1 si la demande est formulée jusqu'au 10 du mois M, sinon au 1<sup>er</sup> du mois M+2.</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p>						
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2-C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>Contrat CARD            Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail						

<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 1</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET SANS POSE NI CHANGEMENT DE COMPTEUR</u></b></p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- modification de câblage si nécessaire</li> <li>- dépose relais si nécessaire</li> <li>- remplacement de mémoire et/ou réglage d'horloge</li> <li>- programmation du compteur</li> <li>- plombage/déplombage</li> <li>- relevé d'index</li> </ul> <p><b><u>Prix</u></b> : 144.61 €</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 2</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC POSE OU CHANGEMENT DE COMPTEUR</u></b></p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adaptation éventuelle du panneau de comptage</li> <li>- pose du nouveau compteur et/ou disjoncteur</li> <li>- pose, dépose ou remplacement d'horloge ou relais</li> <li>- programmation du compteur et ou réglage d'horloge</li> <li>- plombage/déplombage</li> <li>- relevé d'index</li> </ul> <p><b><u>Prix</u></b> : 362.24 €</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 3</u></b> <b><u>INTERVENTION SANS DEPLACEMENT</u></b></p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>Modification réalisée par télé relève</p> <p><b><u>Prix</u></b> : 23.27 €</p>	

**Fiche 170**

Modification de puissance souscrite	Prestations liées à une modification contractuelle
-------------------------------------	--

**CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C4**

<p><b>Description</b></p> <p>Sur demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), et dans le respect des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de puissance. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><u>Principe</u> Les contrats déterminent les principes de facturation, notamment les cas d'application de pénalités. Le service est facturé au forfait. La période d'observation ne fait pas l'objet d'une facturation additionnelle à celle prévue au contrat.</p> <p><u>Type</u>  <input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p><u>Sans intervention</u> Si la modification ne nécessite pas d'intervention sur place, envoi de l'avis de modification de puissance souscrite sous 5 jours calendaires (standard 2)</p> <p><u>Avec intervention</u> 2 jours pour contact client Respect de la date convenue avec client <i>Nota : en fonction de la date de l'intervention, le changement de puissance pourra être pris en compte le 1<sup>er</sup> du mois M+1 ou du mois M+2</i></p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p> <p>Les cas de modification de puissance proposés dans cette fiche concernent un changement de plage dans le domaine HTA, et dans la limite de la puissance de raccordement du branchement. Les autres cas font l'objet d'un devis.</p>						
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 85%;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2-C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail						





# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 1</u></b> <b><u>INTERVENTION SANS DEPLACEMENT</u></b></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Prix : 23.27 €</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 2</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET SANS MODIFICATION DE COUPLAGE NI CHANGEMENT D'APPAREIL</u></b></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Prix : 144.61 €</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 3</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC MODIFICATION DE COUPLAGE ET SANS CHANGEMENT D'APPAREIL</u></b></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Prix : 144.61 €</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 4</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC CHANGEMENT DE TRANSFORMATEUR HTA</u></b></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Prix 149.27 €</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 5</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC CHANGEMENT DE TRANSFORMATEUR BT</u></b></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Prix 184.19 €</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 6</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC CHANGEMENT DE COMPTEUR</u></b></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Prix 362.24 €</p>



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 175

Modification de comptage sur réducteurs	Prestations liées à une modification contractuelle
---	--

## CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C4

<p><b>Description</b></p> <p>Pour les points de connexion en injection, la prestation consiste en l'ensemble des modifications, paramétrages et contrôles de l'installation nécessaires à la modification du comptage dans des conditions de réalisation dépendant de la situation technique rencontrée sur place. Il sera procédé à un relevé d'index.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p>Type</p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>									
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Le délai standard de réalisation est de 10 jours ouvrés.</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p>									
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 65%;">Accès</th> <th style="width: 20%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2-C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Accès		C1	tél, courrier, fax, e-mail		C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail		<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>Contrat CARD</p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès									
C1	tél, courrier, fax, e-mail									
C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail									



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 1</u></b> <b><u>INTERVENTION SANS DEPLACEMENT</u></b></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Prix : 23.27 €</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 2</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET SANS CHANGEMENT DE COMPTEUR</u></b></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Prix : 144.61 €</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 3</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC CHANGEMENT DE COMPTEUR</u></b></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Prix 362.24 €</p>	

## Fiche 180

Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite	Prestations liées à une modification contractuelle
--	--

### CIBLE : Fournisseurs C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Sur demande du fournisseur, et dans le respect des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de Puissance ou de formule tarifaire. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard 1 : 10 j ouvrés  Standard 2 (Express) : 5 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>tél, courrier, e-mail, fax, portail</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS N° 1</u></b>  <b><u>SANS INTERVENTION TECHNIQUE</u></b></p> <p><b><u>Prix</u></b> : Non Facturée</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAS N° 2</u></b>  <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT</u></b>  <b><u>POUR UN APPAREIL</u></b></p> <p><b><u>Prix</u></b> : 28.36 €</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS N° 3</u></b>  <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT POUR</u></b>  <b><u>DEUX APPAREILS</u></b></p> <p><b><u>Prix</u></b> : 42.21 €</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAS N° 4</u></b>  <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT</u></b>  <b><u>POUR TROIS APPAREILS</u></b></p> <p><b><u>Prix</u></b> : 51.05 €</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS N° 5</u></b>  <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT POUR</u></b>  <b><u>PLUS DE TROIS APPAREILS</u></b></p> <p><b><u>Prix</u></b> : 119.20 €</p>	



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 185

<p style="text-align: center;">Modification de comptage à lecture directe</p>	<p style="text-align: center;">Prestations liées à une modification contractuelle</p>
---	---

**CIBLE : Fournisseurs C5**

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Pour les points de connexion en injection existants, la prestation consiste en, si nécessaire, la programmation et le changement du compteur et du panneau de comptage, et en le relevé des index.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard 1 : 10 jours ouvrés Standard 2 (Express) : 5 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Concerne les producteurs</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>tél, courrier, e-mail, fax, portail</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F</p>
<p><b><u>Prix</u> : 42.21 €</b></p>	



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 200

Intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé
--	--------------------------

**CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C4**

<p><b>Description</b></p> <p>A l'initiative du distributeur (C1), ou à réception de la demande du fournisseur (C2-C4), le distributeur réalise l'intervention de coupure. Afin de raccourcir les délais, le fournisseur peut demander la coupure simultanément à la mise en demeure de son client. Dans ce cas, il précise la date à partir de laquelle l'intervention peut être réalisée. Sans précision, l'intervention est susceptible d'être effectuée à partir de J+1.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><u>Principe</u> La coupure pour impayée est facturée au forfait.</p> <p>Type</p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupures (ouverture des arrivées HTA ou enlèvement de fusibles en BT)</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p><b>Prix</b>            107.99 €</p>				
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p><u>COUPURE</u> :</p> <p>Standard 1 : 10 jours ouvrés  Standard 2 (Express) : 5 jours ouvrés</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p>				
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <p>Programmation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2-C4</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </table>		Accès	C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b>Références contractuelles et réglementaires</b></p> <p>Contrat CARD  Contrat GRD-F</p> <p>Modèle de cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique (1992), article 24 : le fournisseur a obligation de prévenir le client de la coupure au moins 10 jours calendaires à l'avance.</p>
	Accès				
C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail				

## Fiche 205

Intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé
--	--------------------------

### CIBLE : Fournisseurs C5

<p><b>Description</b></p> <p>A réception de la demande du fournisseur, le distributeur réalise l'intervention de coupure.</p> <p>Cette fiche comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prestation de limitation de puissance à 3000W ( réservée aux PDL résidentiels)</li> <li>- la prestation de suspension de l'alimentation avec les options suivantes :</li> <li>- option 1 : coupure conditionnelle ( réservée aux PDL résidentiels)</li> <li>- option 2 : coupure ferme</li> </ul> <p>La collecte d'un règlement par chèque est possible pour ces deux prestations, si le fournisseur en fait la demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le relevé des index</li> </ul>	<p><b>Facturation</b></p> <p><u>Principe</u> La coupure pour impayée est facturée au forfait. Ce forfait prévoit le rétablissement et la collecte de chèque, si le fournisseur en fait la demande, en précisant cas échéant le montant à encaisser pour éviter la coupure.</p> <p><u>Type</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><b>Délai de réalisation</b> <u>LIMITATION DE PUISSANCE et SUSPENSION DE L'ALIMENTATION :</u></p> <p>Le délai maximum de réalisation est de 10 jours ouvrés.</p>	<p><b>Prix</b> <u>LIMITATION DE PUISSANCE ET SUSPENSION DE L'ALIMENTATION</u> Pour un point de livraison donné, la première intervention pour impayé est facturée 40.05 €. Ce montant comprend également deux interventions pour impayé entre cette 1<sup>ère</sup> intervention et le rétablissement. Au delà de deux interventions pour impayé entre la 1<sup>ère</sup> intervention et le rétablissement, chaque intervention est facturée 40.05 €.</p> <p>Pour les points de connexion en injection, l'intervention pour manquement contractuel est facturée 71.58 €</p>
<p><b>Clauses restrictives</b></p> <p>Compte tenu de la réglementation, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 mars, en cas de production par le client d'une attestation d'aide accordée par le Fonds Solidarité Logement (FSL) datant de moins de 12 mois, le distributeur ne réalisera</p>	<p><b>Délai de réalisation</b> <u>LIMITATION DE PUISSANCE et SUSPENSION DE L'ALIMENTATION :</u></p> <p>Le délai maximum de réalisation est de 10 jours ouvrés.</p>

	<p>pas de coupure ferme.          En outre, en dehors de cette période, le distributeur ne réalisera pas de coupure ferme en cas de production par le client d'une attestation d'aide accordée par le FSL datant de moins de 1 mois.          En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait d'une opposition physique, la prestation est considérée comme réalisée.          Si lors du déplacement, l'agent du distributeur ne peut pas réaliser la prestation demandée pour des raisons de configuration technique et qu'une équipe doit ensuite effectuer un second déplacement avec des moyens particuliers, le délai est de 10 jours ouvrés + 10 jours ouvrés = 20 jours ouvrés.          En cas d'intervention avec collecte de chèque, la prestation du distributeur se limite à collecter le chèque de règlement rédigé à l'ordre du fournisseur, et à le lui envoyer. Le fournisseur communique au préalable l'adresse à laquelle les chèques doivent être envoyés. Les autres modes de règlement ne sont pas acceptés.</p>						
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" data-bbox="188 1198 754 1388"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Programmation coupure</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> <tr> <td>Annulation coupure</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	Programmation coupure	tél, courrier, fax, e-mail, portail	Annulation coupure	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b><u>Références contractuelles et réglementaires</u></b>          Contrat GRD-F</p>
	Accès						
Programmation coupure	tél, courrier, fax, e-mail, portail						
Annulation coupure	tél, courrier, fax, e-mail, portail						



## PRESTATION DE LIMITATION DE LA PUISSANCE A 3000 W

Cette prestation s'applique exclusivement aux clients résidentiels.

### **Description**

Le technicien intervient pour limiter la puissance disponible par pose d'un limiteur ou par réglage du disjoncteur.

Le technicien fait signer au client, pour le compte du fournisseur, un formulaire d'engagement.

### **Prestations élémentaires comprises**

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsque ont été effectués exclusivement :

#### 1°) En présence du client :

En cas de remise de chèque ( si demandé par le fournisseur) :

- maintien ou rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite
- relevé d'index
- transfert du chèque au fournisseur

En l'absence de remise de chèque

si le client accepte la limitation de puissance

Si la configuration technique permet la limitation de puissance à 3000 W

- limitation de la puissance du site à 3000 W
- collecte du formulaire d'engagement signé par le client ( envoi au fournisseur sur demande)
- relevé d'index

Si la configuration technique ne permet pas la limitation de puissance à 3000 W

- collecte du formulaire d'engagement signé par le client ( envoi au fournisseur sur demande)
- relevé d'index

si le client refuse la limitation de puissance

Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation

- suspension de l'alimentation du site
- relevé d'index

Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation

- maintien de l'alimentation du site
- relevé d'index

#### 2°) En l'absence du client :

Dans le cas d'une intervention avec rendez-vous pris par le fournisseur

La prestation correspond à un déplacement vain

Relevé d'index si compteur accessible

## PRESTATION DE SUSPENSION DE L'ALIMENTATION

### Option 1 : coupure conditionnelle

Cette prestation s'applique exclusivement aux clients résidentiels.

#### Description

Le technicien intervient pour suspendre l'alimentation électrique du point de livraison. En complément des restrictions réglementaires présentées dans les clauses restrictives, le distributeur ne réalise pas la suspension de l'alimentation dans les conditions suivantes :

- le client remet un chèque du montant indiqué par le fournisseur
- le client présente des éléments attestant du règlement de la somme due.
- le client apporte des éléments attestant d'une demande d'aide auprès du FSL.
- le client présente une notification de recevabilité d'un dossier de surendettement.

Dans cette option, la remise d'un chèque par le client est systématiquement acceptée.

#### Prestations élémentaires comprises

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsque ont été effectués exclusivement :

##### 1°) En présence du client :

En cas de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description

- maintien ou rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite
- relevé d'index
- si un chèque est collecté, transfert du chèque au fournisseur

En l'absence de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description

Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation

- suspension de l'alimentation du site
- relevé d'index

Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation

- maintien de l'alimentation du site
- relevé d'index

##### 2°) En l'absence du client :

Si la configuration technique ne permet pas la limitation de puissance à 1000 W

- maintien de l'alimentation du site
- relevé d'index ( si compteur accessible)

## **Option 2 : coupure ferme**

Cette prestation s'applique exclusivement aux clients résidentiels.

### **Description**

Le technicien intervient pour suspendre l'alimentation électrique du point de livraison.

### **Prestations élémentaires comprises**

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsque ont été effectués exclusivement :

#### **1°) En présence du client :**

##### **En cas de remise de chèque (si demandé par le fournisseur) :**

- maintien ou rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite
- relevé d'index
- transfert du chèque au fournisseur

##### **En l'absence de remise de chèque**

Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation

- suspension de l'alimentation du site
- relevé d'index

Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation

- maintien de l'alimentation du site
- relevé d'index

#### **2°) En l'absence du client :**

Si la configuration technique ne permet pas la limitation de puissance à 1000 W

- maintien de l'alimentation du site
- relevé d'index (si compteur accessible)

## Fiche 210

Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé
---	--------------------------

### CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C4

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Pour les points de connexion en HTB, HTA et BT &gt; 36 KVA, la prestation consiste en le rétablissement de l'alimentation (ou la desserte) du point de connexion et le relevé des index.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><u>Principe</u></p> <p>Type</p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise sous tension (fermeture des arrivées HTA ou remise en place de fusibles en BT)</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b>            126.50 €</p>				
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : rétablissement de la fourniture sous 1 jour ouvré</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>				
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>Programmation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2-C4</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </table>		Accès	C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b><u>Références contractuelles et réglementaires</u></b></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail				

## Fiche 215

Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayé
---	--------------------------

### CIBLE : Fournisseurs C5

<p><b>Description</b></p> <p>Pour les points de connexion en BT &lt; ou = 36 KVA, la prestation consiste en le rétablissement de l'alimentation (ou la desserte) du point de connexion et/ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage. Elle comprend également le relevé des index.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><u>Principe</u></p> <p>Type</p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise sous tension par remise en place de fusibles BT</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p><b>Prix</b></p> <p>Non facturée pour les points de connexion en soutirage</p> <p>93.62 € pour les points de connexion en injection</p>				
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Si la demande de cette prestation intervient avant 15 heures, le rétablissement est réalisé le jour même</p> <p>Dans le cas contraire, le délai maximum de réalisation de cette prestation est de 1 jour ouvré.</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p>				
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <p>Programmation</p>	<p><b>Références contractuelles et réglementaires</b></p>				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </table>		Accès	C5	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p>Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C5	tél, courrier, fax, e-mail, portail				



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 300

Transmission hebdomadaire de courbes de mesure	Transmission des données de relève
--	------------------------------------

## CIBLE : Clients C1/ Fournisseurs C2

<p><b>Description</b></p> <p>Fournir les courbes de mesure collectées de fréquence hebdomadaire</p> <p>Les courbes de charges hebdomadaires sont validées de façon automatique (pas de correction manuelle).</p> <p>Les données sont transmises par mail.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><u>Courbes de charges hebdomadaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)</p>				
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupération des points 10 minutes</li> <li>- Validation automatique de la courbe de mesure.</li> <li>- Envoi par mail des éléments</li> </ul>	<p><b>Prix</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">CDC hebdomadaire</td> <td style="width: 30%;">11.44 € par courbe transmise</td> </tr> </table>	CDC hebdomadaire	11.44 € par courbe transmise		
CDC hebdomadaire	11.44 € par courbe transmise				
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Délai de transmission maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- semaine S transmise en semaine S+1</li> </ul>	<p><b>Clauses restrictives</b></p> <p>Nécessite un compteur électronique à courbe de charge télérelevable à distance.</p>				
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td>C1</td> <td>tél, fax, courrier, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C1	tél, fax, courrier, e-mail	<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>Contrat CARD</p> <p>. Cahier des charges comptage CRE, 29 janvier 2004</p>
	Accès				
C1	tél, fax, courrier, e-mail				

## Fiche 360

Relevé spécial	Transmission des données de relève
----------------	------------------------------------

### CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C5

<p><b>Description</b></p> <p>Il s'agit d'un relevé effectué sur demande.</p> <p>Il est réalisé dans la majorité des cas sur demande du client C1 ou du fournisseur (C2-C5) dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demande pour changement de fournisseur</li> <li>- doute sur consommation</li> <li>- présomption d'erreur sur relevé</li> </ul> <p>Nota :</p> <p>Dans le cas où le compteur n'a pas été relevé depuis plus de 12 mois, le distributeur pourra contacter directement le client pour fixer un rendez-vous de relevé spécial payant.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><u>Principe</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Nota</u> : l'intervention n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du fournisseur ou du client et que l'erreur du distributeur est avérée.</p>								
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement d'un agent technique ou télérelève</li> <li>- Lecture des index</li> <li>- Selon les cas, remise à zéro des dépassements</li> <li>- Mise à disposition de l'information</li> </ul>	<p><b>Prix</b></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>C1-C4</th> <th>C5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Standard</td> <td>52.90 €</td> <td>23.75 €</td> </tr> </tbody> </table>		C1-C4	C5	Standard	52.90 €	23.75 €		
	C1-C4	C5							
Standard	52.90 €	23.75 €							
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Standard 1 : 10 jours ouvrés  Standard 2 (express) : 5 jours ouvrés</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p>								
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2-C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>tél, courrier, e-mail, fax, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tél, courrier, fax, e-mail	C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail	C5	tél, courrier, e-mail, fax, portail	<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>Contrat CARD  Contrat GRD-F</p>
	Accès								
C1	Tél, courrier, fax, e-mail								
C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail								
C5	tél, courrier, e-mail, fax, portail								



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 370

Relevé de courbes de mesure par GSM	Transmission des données de relève
-------------------------------------	------------------------------------

## CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C3

<p><b>Description</b></p> <p>Cette prestation permet, dans l'attente de mise à disposition par l'utilisateur d'une ligne de réseau téléphonique commuté, la mise en œuvre d'une solution palliative de relevé par GSM pour une durée de 2 ans.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><u>Principe</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Nota :</p>								
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition et raccordement de l'interface de communication</li> <li>- Test de communication</li> <li>- Dépôt de l'interface à l'issue de la période transitoire</li> </ul>	<p><b>Prix</b></p> <p><b>835.70 €</b> dans le cas où le test de communication est positif (le relevé transitoire peut être mis en place)  <b>232, 76 €</b> dans le cas où le test de communication est négatif</p>								
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Standard 1 : 10 jours ouvrés</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p>								
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2-C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>tél, courrier, e-mail, fax, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tél, courrier, fax, e-mail	C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail	C5	tél, courrier, e-mail, fax, portail	<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>Contrat CARD          Contrat GRD-F</p>
	Accès								
C1	Tél, courrier, fax, e-mail								
C2-C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail								
C5	tél, courrier, e-mail, fax, portail								





# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 380

Transmission de l'historique de courbe de mesure	Transmission des données de relève
--	------------------------------------

## CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste en la récupération de la courbe de mesure au cours de l'année précédant la demande et l'envoi des données à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur, par courriel ou par courrier.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p>Auprès du demandeur</p> <p><b><u>Type</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>-récupération des données          -envoi des données au client</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>11.44 €</p>				
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Transmission des infos sous 5 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Le demandeur doit être en mesure de fournir un mandat du client</p> <p>Délais de conservation : le distributeur conserve les données pendant 1 an</p>				
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">ACCES</td> </tr> <tr> <td>C1 à C5</td> <td>téléphone, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </table>		ACCES	C1 à C5	téléphone, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p>
	ACCES				
C1 à C5	téléphone, courrier, fax, e-mail, portail				



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 385

Transmission de l'historique d'index	Transmission des données de relève
--------------------------------------	------------------------------------

## CIBLE :Fournisseurs C3 à C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste en la récupération des index au cours de l'année précédant la demande et l'envoi des données à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur, par courriel ou par courrier.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p>Auprès du demandeur</p> <p><b><u>Type</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>-récupération des données          -envoi des données au client</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>11.44 €</p>				
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Transmission des infos sous 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Le demandeur doit être en mesure de fournir un mandat du client</p> <p>Délais de conservation : le distributeur conserve les données pendant 1 an</p>				
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">ACCES</td> </tr> <tr> <td>C1 à C5</td> <td>téléphone, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </table>		ACCES	C1 à C5	téléphone, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p>
	ACCES				
C1 à C5	téléphone, courrier, fax, e-mail, portail				



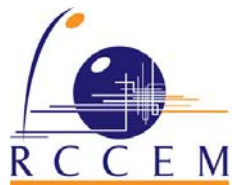
# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 400

Vérification des protections HTA et/ou des protections de découplage par un tiers agréé	Vérification d'appareils
---	--------------------------

**CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 – C3**

<p><b>Description</b></p> <p>A la demande, il s'agit de vérifier les protections HTA sur l'installation client. La réglementation NF C 13100 oblige légalement les clients propriétaires d'installations HTA à vérifier leurs protections une fois par an. Quand la vérification est effectuée par un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau, la présence de ce dernier est obligatoire.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)</p>						
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séparation de l'installation</li> <li>- Contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure et de la conformité des réglages des protections</li> <li>- Remise en exploitation</li> </ul>	<p><b>Prix</b></p> <p>Intervention pour permettre la vérification des protections HTA 302.58 €</p> <p>Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage 302.58 €</p> <p>Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et des protections de découplage 372.41 €</p>						
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p>						
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2-C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b>Références contractuelles et réglementaires</b></p> <p>NF C18510  NF C13-100 articles 434-3 et 435, 721 et 15  Contrat CARD  Contrat GRD-F  Décret 88-1056 du 14/11/1988</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail						



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 420

Vérification métrologique du compteur	Vérification d'appareils
--	--------------------------

## CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C4

<p><b>Description</b> A la demande, il s'agit de procéder à la vérification métrologique des compteurs en location ou propriété (contrôle in situ)</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérification métrologique</li> <li>- installation du matériel adéquat</li> <li>- dépose des appareils de vérification</li> <li>- remise d'un constat de vérification métrologique</li> </ul>	<p><b>Prix</b> : 256.01 € si le compteur est reconnu exact, dans la limite de la tolérance réglementaire</p> <p>Opération non facturée si un défaut est constaté sur le compteur</p>						
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p> <p>La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seule une vérification métrologique complète des TC TT et étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.</p>						
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">ACCES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 20%;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2-C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>	ACCES		C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
ACCES							
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail						



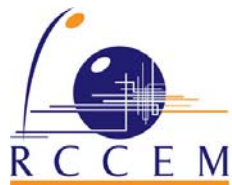
# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 425

Vérification de la chaîne de mesure HTA	Vérification d'appareils
---	--------------------------

## CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C3

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Pour les points de connexion en HTA, la prestation consiste en la vérification de la cohérence métrologique de l'installation et en la vérification du câblage des transformateurs de tension et de courant.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle de cohérence des TC</li> <li>- vérification du câblage des TC/TT</li> <li>- relevé d'index</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b> : 149.27 €</p>						
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>						
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">ACCES</td> </tr> <tr> <td>C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2-C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </table>		ACCES	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD          Contrat GRD-F</p>
	ACCES						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail						



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 430

Vérification visuelle du compteur

Vérification d'appareils

## CIBLE : Fournisseurs C5

<p><b><u>Description et prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>Selon les cas</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b>          La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seul un étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.</p> <p><b><u>Références contractuelles</u></b>          Contrat GRD-F</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>VERIFICATION VISUELLE DU COMPTEUR</u></b></p> <p><b><u>Description</u></b>          A la demande, il s'agit de procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage.          Cette intervention ne nécessite pas d'outillage spécifique.</p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déplacement d'un agent technique</li> <li>- contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage</li> <li>- relevé d'index</li> <li>- rectification des données de consommation si nécessaire</li> </ul> <p>La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur.</p> <p><b><u>Prix</u></b> : 28.36 €</p> <p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>          tél, courrier, fax, e-mail, portail</p>	

## Fiche 460 A

Séparation de réseaux

Vérification d'appareils

**CIBLE : Clients C1**

**Fournisseurs C2-C3**

<p><b>Description</b></p> <p>Sur demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C3), le distributeur intervient pour mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.</p> <p>A l'issue de l'opération de séparation du réseau, le distributeur remet un document d'attestation de la séparation du réseau au chef d'établissement ou à son représentant. Une vérification des protections HTA peut s'avérer nécessaire ( voir fiche 400).</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><u>Principe</u> Les majorations d'heures de main d'œuvre pour les interventions réalisées en dehors des heures ouvrées sont facturées en sus.</p> <p><u>Type</u>  <input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <p>Intervention sur place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déplombage si nécessaire (selon demande du client)</li> <li>- manœuvre des interrupteurs pour assurer la continuité du réseau</li> <li>- ouverture des appareils d'alimentation du poste client</li> <li>- pose d'un cadenas pour les maintenir en position ouverte</li> <li>- vérification d'absence de tension</li> <li>- remise d'une attestation de séparation de réseau.</li> </ul> <p>A l'issue des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle de l'installation</li> <li>- récupération de l'attestation de séparation de réseau</li> <li>- remise sous tension de l'installation et reprise du schéma normal d'exploitation.</li> </ul>	<p><b>Prix</b></p> <p>241.79 €</p>



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : respect de la date convenue avec le client ( un délai minimum de 21 jours est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs)</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>						
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" data-bbox="188 703 566 875"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2-C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD            Contrat GRD-F            NFC 13-100            NFC 18-500</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail						





# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 460 B

Séparation de réseaux

Vérification d'appareils

## CIBLE : Clients C4-C5

<p><b>Description</b></p> <p>Sur demande du fournisseur, le distributeur intervient pour mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux. En général, cette séparation est possible par intervention au niveau du coffret de coupure en limite de propriété, ou en tête de branchement. A l'issue de l'opération de séparation du réseau, le distributeur remet un document d'attestation de la séparation du réseau au chef d'établissement ou à son représentant.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><u>Principe</u></p> <p>Les majorations d'heures de main d'œuvre pour les interventions réalisées en dehors des heures ouvrées sont facturées en sus.</p> <p><u>Type</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <p>Intervention sur place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déplombage si nécessaire (selon demande du client)</li> <li>- réalisation de la séparation (ouverture du sectionneur, retrait des fusibles, autre)</li> <li>- condamnation en position ouverte</li> <li>- remise d'une attestation de séparation de réseau.</li> </ul> <p>A l'issue des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- récupération de l'attestation de séparation de réseau</li> <li>- décondamnation</li> <li>- contrôle de l'installation</li> <li>- replombage si nécessaire</li> <li>- remise sous tension de l'installation et reprise du schéma normal d'exploitation.</li> </ul>	<p><b>Prix</b></p> <p>165.86 €</p>						
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Standard : respect de la date convenue avec le client</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p>						
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <table border="1" data-bbox="188 1942 740 2047"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C4</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail	C5	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>NFC 14-100 NFC 18-500</p>
	Accès						
C4	tél, courrier, fax, e-mail, portail						
C5	tél, courrier, fax, e-mail, portail						



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 600

Bilans qualité de fourniture	Autres prestations pour la bonne exécution du contrat
------------------------------	---

## CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C3

<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Télérelève ou</li> <li>- intervention sur place si nécessaire (bilan continuité)</li> <li>- analyse des données et envoi du bilan par courrier</li> </ul>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>Souscription dans le contrat. Pour modifier le contenu des engagements, ou modifier la périodicité des bilans, il est nécessaire de rédiger un avenant au contrat. Outil tél, courrier, e-mail</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>

### **OPTION 1 : BILAN STANDARD DE CONTINUITE**

**Description**

Le distributeur adresse au client, annuellement, un bilan de continuité. Les éléments communiqués sont :

- le nombre de coupures brèves et longues
- leurs motifs
- leur durée

**Facturation**

- De base
- Payant (forfait)
- Payant (coût réel / devis)

**Prix**

Bilan annuel : non facturé  
Bilan semestriel : 226.44 €/an

**Standard**

Envoi dans le mois qui suit la date anniversaire du contrat ou portage



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

## OPTION 2 : BILAN PERSONNALISE DE CONTINUITE

### Description

Cette option s'adresse au client qui a souscrit dans son contrat des engagements personnalisés portant sur le nombre de coupures brèves, ou le nombre global de coupures. Un bilan annuel complet, portant les mêmes éléments que l'option 1, est adressé annuellement. Ce bilan tient compte des engagements personnalisés.

### Facturation

- De base
- Payant (forfait)
- Payant (coût réel / devis)

### Prix

279.36 €/an

### Standard

Envoi dans le mois qui suit la date anniversaire de l'engagement ou portage

## OPTION 3 : BILAN PERSONNALISE DE QUALITE

### Description

Cette option s'adresse au client qui a souscrit dans son contrat des engagements personnalisés portant sur les creux de tension. Un bilan annuel complet, portant les mêmes éléments que l'option 1, est adressé annuellement. Ce bilan tient compte des engagements personnalisés.

### Facturation

- De base
- Payant (forfait)
- Payant (coût réel / devis)

### Prix

1097.76 € / an

### Standard

Envoi dans le mois qui suit la date anniversaire du contrat ou portage



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 870

Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le branchement	Raccordement et modification de branchement
---	---

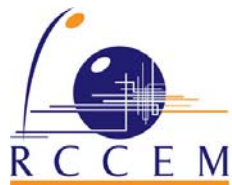
**CIBLE : Clients C1/Clients C2 à C5/Fournisseurs C2 à C5/Tiers**

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>A la demande du client, du fournisseur ou d'un tiers qui n'est pas l'utilisateur (11) le distributeur procède au déplacement d'un ouvrage.</p> <p>Cette demande fait généralement suite à un RDV téléphonique (ou à une visite sur place dans les cas complexes (12)).</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p>Prestation sur devis.</p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)</p> <p>Facturation auprès du demandeur</p>										
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>Sur devis</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Sur devis</p>										
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard 1 : Devis envoyé sous 10 jours ouvrés.</p> <p>Standard 2 : respect de la date convenue avec le client (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires).</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>										
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2-C4</td> <td>tél, courrier, fax, portail, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>tél, courrier, fax, portail, e-mail</td> </tr> <tr> <td>Tiers</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2-C4	tél, courrier, fax, portail, e-mail	C5	tél, courrier, fax, portail, e-mail	Tiers	tél, courrier, fax, e-mail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD          Contrat GRD-F          Cahier des charges de concession : article 12</p>
	Accès										
C1	tél, courrier, fax, e-mail										
C2-C4	tél, courrier, fax, portail, e-mail										
C5	tél, courrier, fax, portail, e-mail										
Tiers	tél, courrier, fax, e-mail										

Suppression du raccordement	Raccordement et modification de branchement
-----------------------------	---

**CIBLE : Propriétaire de l'installation/ Tiers**

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>A la demande du propriétaire de l'installation, d'une autorité administrative ou judiciaire, le distributeur procède à la suppression du raccordement de l'installation.</p> <p>La suppression du raccordement peut également être réalisée à l'initiative du distributeur et aux frais du propriétaire, notamment si l'installation est dangereuse, abandonnée ou génératrice de perturbations sur le réseau.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)</p> <p>L'intervention est facturée à celui qui le demande : propriétaire, client, mairie (arrêté de péril)</p> <p><b><u>Justification</u></b>          La difficulté et les contraintes ne sont pas les mêmes selon que l'installation est alimentée en HTA ou en BT.</p>										
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise hors tension de l'installation</li> <li>- Dépose de la partie de réseau si nécessaire</li> <li>- Dépose du compteur</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Sur devis</p>										
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard 1 : 2 jours ouvrés pour contact client          Standard 2 : respect de la date convenue avec le client</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Cette fiche ne concerne pas les branchements provisoires dont la dépose est incluse dans les devis (fiches 800, 820)</p>										
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2-C4</td> <td>tél, courrier, fax, portail, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>tél, courrier, fax, portail, e-mail</td> </tr> <tr> <td>Tiers</td> <td>tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tel, courrier, fax, e-mail	C2-C4	tél, courrier, fax, portail, e-mail	C5	tél, courrier, fax, portail, e-mail	Tiers	tel, courrier, fax, e-mail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD          Contrat GRD-F</p>
	Accès										
C1	tel, courrier, fax, e-mail										
C2-C4	tél, courrier, fax, portail, e-mail										
C5	tél, courrier, fax, portail, e-mail										
Tiers	tel, courrier, fax, e-mail										



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 885

Remplacement du compteur	Raccordement et modification de branchement
--------------------------	---

## CIBLE : Fournisseurs C3 à C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste en la dépose du compteur en place, la pose d'un compteur électronique (non évolué) avec l'interface de communication « télé-information client » (TIC) activée et le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau)</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)</p>						
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>HTA et BT &gt; 36 KVA : <b>362,24 €</b></p> <p>BT &lt; ou = 36 KVA : <b>59,85 €</b></p>						
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>						
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C3-C4</td> <td>tél, courrier, fax, portail, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>tél, courrier, fax, portail, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C3-C4	tél, courrier, fax, portail, e-mail	C5	tél, courrier, fax, portail, e-mail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD          Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C3-C4	tél, courrier, fax, portail, e-mail						
C5	tél, courrier, fax, portail, e-mail						



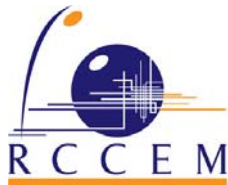
# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

**Fiche 895**

Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau téléphonique commuté	Raccordement et modification de branchement
---	---

## CIBLE : Fournisseurs C3 à C4

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Pour les points de connexion en HTA et BT &gt; 36 KVA, la prestation consiste en le raccordement du dispositif de comptage sur une ligne téléphonique mise à disposition par l'utilisateur, ou partagée en fenêtre d'écoute (uniquement lorsque les grandeurs mesurées sont des index).</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel/devis)</p>				
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Courbe de mesure * : 111, 72 €  Index : 111, 72 €</p> <p>* Le prix facturé par l'opérateur téléphonique pour l'activation ou le transfert de la ligne est facturé en sus.</p>				
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>				
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td>C3- C4</td> <td>tél, courrier, fax, portail, e-mail</td> </tr> </table>		Accès	C3- C4	tél, courrier, fax, portail, e-mail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD  Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C3- C4	tél, courrier, fax, portail, e-mail				



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 900

Modification des codes d'accès au compteur	Autres prestations
--	--------------------

**CIBLE : Clients C1/Clients C2 à C3/Fournisseurs C2 à C3**

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Afin de préserver la confidentialité de ses données, le client peut à tout moment demander la modification des codes d'accès à ses compteurs.</p> <p>Pour les clients en contrat unique, le fournisseur doit être expressément mandaté pour effectuer cette demande.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p>Type</p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- modification administrative</li> <li>- modification des paramétrages du comptage</li> </ul> <p>intervention éventuelle pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé d'index</li> <li>- remplacement des mémoires des compteurs</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>89.32 €</p>						
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>10 jours ouvrés.</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Prestation proposée uniquement sur les compteurs électroniques à courbe de charge</p>						
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2-C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail	C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD</p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail						
C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail						





# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

**Fiche 910**

Activation de la sortie « télé-information client »	Autres prestations
---	--------------------

**CIBLE : Clients C1/Clients C2 à C5/Fournisseurs C2 à C5**

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste en l'activation de l'interface de communication « télé-information client » (TIC) du compteur électronique de l'utilisateur et en un relevé des index.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p>Type</p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">C1 à C4 : 91.94 €</p> <p style="text-align: center;">C5 : 23.75 €</p>						
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>10 jours ouvrés.</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Prestation proposée uniquement sur les compteurs électroniques</p>						
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2-C3</td> <td style="text-align: center;">tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail, portail	C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail, portail						
C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail						

## Fiche 920

Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion	Autres prestations
---	--------------------

### CIBLE : Clients C1/Fournisseurs C2 à C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation, qui permet de vérifier s'il y a utilisation frauduleuse de l'installation ou dysfonctionnement de comptage, consiste en l'analyse des flux de soutirage du point de livraison avec enquête sur place.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p>Type</p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">C1 à C4 : 79,13 €</p> <p style="text-align: center;">C5 : 23.75 €</p>						
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>10 jours ouvrés.</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>						
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2-C3</td> <td>tél, courrier, fax, e-mail, portail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	tél, courrier, fax, e-mail, portail	C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	tél, courrier, fax, e-mail, portail						
C2-C3	tél, courrier, fax, e-mail, portail						



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 930

Intervention de courte durée	Autres prestations
------------------------------	--------------------

<b>CIBLE : Clients C1 / Fournisseurs C2 – C5</b>
--

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste en la réalisation d'une intervention de durée inférieure à 15 minutes autres que celles définies par ailleurs dans ce catalogue de prestations</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b><u>Prestations élémentaires possibles</u></b></p> <p>Vérification de l'interface de communication « télé-information client » (TIC)          Configuration des contacts du compteur pour l'utilisateur          Vérification des contacts tarifaires du compteur          Ouverture de local          Contrôle de tension instantané dans pose d'enregistreur          Pose d'affichette annonçant la suspension de l'alimentation électrique dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">C5 : 23.75 €          C1 à C4 : 91.94 €</p>						
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard 1 : 10 jours ouvrés          Standard 2 (Express) : 5 jours</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>						
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C2-C4</td> <td>tél, courrier, fax, portail, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>tél, courrier, fax, portail, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C2-C4	tél, courrier, fax, portail, e-mail	C5	tél, courrier, fax, portail, e-mail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C2-C4	tél, courrier, fax, portail, e-mail						
C5	tél, courrier, fax, portail, e-mail						



# Régie Communale du Câble & d'Electricité de Montataire

Fiche 940

Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux	Autres prestations
--	--------------------

**CIBLE : Tiers / Clients C1 / Fournisseurs C2 – C5**

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques ou à mettre hors tension des ouvrages pour travaux</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> De base  <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)  <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>Mise à disposition du matériel isolant adapté  Pose du matériel  Dépose du matériel  <u>Autres cas</u></p> <p>Etude de la solution technique  Envoi du devis  Pose/dépose du matériel de protection  Mise en/hors tension des ouvrages</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>- Isolation de réseau nu BT par pose de matériels isolants</p> <p style="text-align: center;">Part fixe : 261.60 €  Part variable par mois et par portée : 8.19 €</p> <p style="text-align: center;">- Autres cas facturés sur devis</p>						
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard 1 : 10 jours ouvrés  Standard 2 (Express) : 5 jours</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>						
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C2-C4</td> <td>tél, courrier, fax, portail, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>tél, courrier, fax, portail, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C2-C4	tél, courrier, fax, portail, e-mail	C5	tél, courrier, fax, portail, e-mail	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p>
	Accès						
C2-C4	tél, courrier, fax, portail, e-mail						
C5	tél, courrier, fax, portail, e-mail						

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRIX  
Prix unitaire, en euros, hors taxes, heures ouvrées

Légende : NF : Non facturé    ND : Non disponible    D : sur Devis

		C1	C2	C3	C4	C5
Mise en service/ Résiliation	Première mise en service  <b>Fiche 100</b>	145,47	145,47	145,47	145,47	37,62
	Mise en service sur installation existante  <b>Fiche 120</b>	93,10	93,10	93,10	93,10	Soutirage 21,08 Injection 37,62
	Mise en service ou rétablissement dans la journee  <b>Fiche 125</b>					98,53
	Mise sous tension pour essais des installations électriques  <b>Fiche 127</b>	MST 550,16  MHT 300,16	MST 550,16  MHT 300,16	MST 550, 16  MHT 300, 16	MST 550,16  MHT 300,16	MST 142,28  MHT 77,62
	Changement de fournisseur  <b>Fiche 130</b>	NF	NF	NF	NF	NF
	Changement de responsable d'équilibre <b>Fiche 135</b>	NF	NF	NF	NF	NF
	Résiliation sans suppression du raccordement  <b>Fiche 140</b>	110,56	110,56	110,56	110,56	SOUTIRAGE NF INJECTION 29,51
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement ( HTA et BT > 36 KVA)  <b>Fiche 160</b>	23,27  144,61  362,24	23,27  144,61  362,24	23,27  144,61  362,24	23,27  144,61  362,24	
	Modification de puissance souscrite  ( HTA et BT > 36 KVA)	23,27  144,61	23,27  144,61	23,27  144,61	23,27  144,61	

		144,61	144,61	144,61	144,61	
		149,27	149,27	149,27	149,27	
		184,19	184,19	184,19	184,19	
		362,24	362,24	362,24	362,24	
	<b>Fiche 170</b>					
	Modification de comptage sur réducteurs	23,27	23,27	23,27	23,27	23,27
	<b>Fiche 175</b>	144,61	144,61	144,61	144,61	144,61
		362,24	362,24	362,24	362,24	362,24
	Modification de formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite ( BT < ou = 36 KVA)					28,36 42,21 51,05 119,20
	<b>Fiche 180</b>					
	Modification de comptage à lecture directe	42,21	42,21	42,21	42,21	42,21
	<b>Fiche 185</b>					
Conseils relatifs au contrat d'acheminement	Fourniture d'enregistrements de puissance			228	228	
	<b>Fiche 190</b>					
Intervention pour impayés et rétablissement	Intervention pour impayé ou manquement contractuel	107,99	107,99	107,99	107,99	
	<b>Fiche 200</b>					
	Intervention pour impayé ou manquement contractuel					SOUTIRAGE 40,05 INJECTION 71,58
	<b>Fiche 205</b>					
	Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel	126,50	126,50	126,50	126,50	
	<b>Fiche 210</b>					
	Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement					SOUTIRAGE NF INJECTI

	contractuel <b>Fiche 215</b>					ON 93,62
Transmission de données de relève	Transmission hebdomadaire de courbes de mesure <b>Fiche 300</b>	11,44 par courbe	11,44 par courbe			
	Relevé spécial <b>Fiche 360</b>	52,90	52,90	52,90	52,90	23,75
	Relevé de courbes de mesure par GSM <b>Fiche 370</b>	835,70 232,76	835,70 232,76	835,70 232,76		
	Transmission de l'historique de courbes de mesure <b>Fiche 380</b>	11,44	11,44			
	Transmission de l'historique d'index <b>Fiche 380</b>			11,44	11,44	11,44
Vérification d'appareils	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et/ou des protections de découplage par un tiers agréé <b>Fiche 400</b>	302,58 372,41	302,58 372,41	302,58 372,41		
	Vérification métrologique du compteur <b>Fiche 420</b>	256,01	256,01	256,01	256,01	256,01
	Vérification de la chaîne de mesure HTA <b>Fiche 425</b>	149,27	149,27	149,27		
	Vérification visuelle du compteur ( BT < ou = 36 KVA) <b>Fiche 430</b>					28,36
	Séparation de réseaux <b>Fiche 460</b>	241,79	241,79	241,79	165,86	165,86
Engagements qualité de fourniture	Bilans qualité de fourniture <b>Fiche 600</b>	226,44 279,36 1097,76	226,44 279,36 1097,76	226,44 279,36 1097,76		

Modification d'ouvrages	Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le branchement <b>Fiche 870</b>	D	D	D	D	D
	Suppression du raccordement <b>Fiche 880</b>	D	D	D	D	D
	Remplacement du compteur <b>Fiche 885</b>	362,24	362,24	362,24	362,24	59,85
	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau téléphonique commuté <b>Fiche 895</b>	111,72	111,72	111,72	111,72	111,72
Autres prestations	Modification des codes d'accès au compteur <b>Fiche 900</b>	89,32	89,32	89,32		
	Activation de la sortie « télé-information client » (TIC) <b>Fiche 910</b>	91,94	91,94	91,94	91,94	23,75
	Enquête sur les flux de soutirage d'un point de connexion <b>Fiche 920</b>	79,13	79,13	79,13	79,13	23,75
	Intervention de courte durée <b>Fiche 930</b>	91,94	91,94	91,94	91,94	23,75
	Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux <b>Fiche 940</b>	Part fixe 261,60 Part var /mois/port 8,19 Autres cas D	Part fixe 261,60 Part var /mois/port 8,19 Autres cas D	Part fixe 261,60 Part var /mois/port 8,19 Autres cas D	Part fixe 261,60 Part var /mois/port 8,19 Autres cas D	Part fixe 261,60 Part var /mois/port 8,19 Autres cas D



## AUTRES FRAIS

DESIGNATION	Segments concernés	SERVICES CONCERNES	DESCRIPTION	PRIX FACTURE
Intervention express	C5	Relevé spécial Modification de puissance Enquête	Frais appliqués en sus de la prestation demandée en version « express »	28.50 €
Intervention express	C1-C4	Coupure Rétablissement Relevé spécial Modification de puissance Enquête	Frais appliqués en sus de la prestation demandée en version « express »	46.56 €
Frais de dédit	C5	Toutes interventions programmées quelque soit le service	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	13.52 €
Frais de dédit	C1 - C4	Toutes interventions quelque soit le service	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	23.27 €
Déplacement vain	C5	Toutes interventions quelque soit le service	Rendez-vous manqué du fait du client ou du fournisseur	23.75 €
Déplacement vain	C1 - C4	Toutes interventions quelque soit le service	Rendez-vous manqué du fait du client ou du fournisseur	90.78 €
Duplicata de document	C1 – C5			11.44 €